

Politique de gestion des risques ESG

Risques relatifs au changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique sont imprévisibles et peuvent impacter très fortement nos actifs immobiliers ainsi que leurs utilisateurs.

La gravité et la récurrence des catastrophes naturelles peuvent entraîner une dévalorisation de l'actif.

Actions :

- Suivi des indicateurs de consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre associés avec un objectif d'amélioration dans le temps et de sensibilisation des usagers.

Relations fournisseurs/prestataires

Le choix des fournisseurs et prestataires peut impacter la réputation de la société

Actions :

- Les fournisseurs et prestataires sont choisis par l'équipe de gestion selon des critères intégrant la sécurité et l'intérêt des actionnaires.
- L'équipe privilégie des entreprises soucieuses de respecter l'environnement, avec une gouvernance transparente et équilibrée, ainsi qu'une politique sociale envers les collaborateurs comportant des valeurs d'éthique et de déontologie.
- La société de gestion est sensible au recours à l'embauche de proximité, que ce soit dans le cadre de la construction ou de l'exploitation d'immeubles.

Relations clients et investisseurs

La société veille à la transparence et la communication claire vis-à-vis des clients et investisseurs.

Actions :

- Une procédure de réclamation a été élaborée afin de traiter les questions des clients et investisseurs afin d'y répondre dans les délais réglementaires.
- La société de gestion s'engage à fournir la meilleure information avec la plus grande transparence tout en gardant une démarche impliquant le respect des critères ESG
- Pour les VEFA, signature de baux « verts » avec les locataires incitant la communication et la transparence des informations liées à la performance environnementale des bâtiments.

Risques travaux

L'entretien et la bonne gestion des actifs et un enjeu majeur pour assurer la durabilité et la qualité du bâti afin de maintenir son occupation par des preneurs à bail.

Actions :

- La grande majorité des investissements de la Société sont en état futur d'achèvement (bâtiments neufs)
- Suivi des travaux avec l'aide des assistants à la maîtrise d'ouvrage, des prestataires externes, experts dans le domaine technique
- Suivi régulier de la qualité de chaque actif (structure, second œuvre, équipements ...)

Risques Réglementaires

La société de gestion a mis en place des plans de contrôles permanents encadrant l'ensemble de ses activités et est assistée dans ses travaux par un cabinet en charge des contrôles périodiques afin de limiter les risques de non-respect de la réglementation qui lui est applicable.

Risques liés à la collecte de données

Notre analyse ESG repose sur une campagne de collecte de données réalisée annuellement et revue par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne

Le risque porte sur :

- L'exhaustivité des données (taux de couverture par immeuble)
- La qualité des données

Actions :

- Chaque année nous veillons à sensibiliser et mobiliser nos parties prenantes (locataires) pour améliorer le taux de couverture ESG des immeubles pour tendre vers une complétude des données la plus exhaustive possible.
- Un processus de fiabilisation et de contrôle des données a été mis en place.

Le plan de contrôle A Plus Finance intègre les niveaux suivants :

- 1er niveau de contrôle : le Responsable ISR a la charge de la complétude des données des grilles ESG et identifie les incohérences ou écarts le cas échéant, afin d'établir un premier niveau de contrôle sur les valeurs,
- 2nd niveau de contrôle : le service conformité contrôle interne réalise annuellement un contrôle de 2nd niveau.
- 3^{ème} niveau de contrôle : un contrôle est réalisé par le prestataire de contrôle périodique sur la base d'un plan de contrôle triennal.